



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°996) DE MISE A
DISPOSITION LES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «LA
COOPERATIVE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-480
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « La Cooperative » représentée par sa directrice de production et d'administration, Madame Ella BERKOVICH, domiciliée 25 rue Michel le Comte 75003 Paris, d'organiser des répétitions dans la Berlioz, les 3 et 4 janvier 2025 de 10h00 à 17h30 ; et dans le Pôle documentaire le 4 janvier 2025 de 10h00 à 13h00 dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « La Cooperative » représentée par sa directrice de production et d'administration, Madame Ella BERKOVICH, domiciliée 25 rue Michel le Comte 75003 Paris, une convention de location des salles, pour un montant de 337,50 € TTC (trois-cent-trente-sept euros et cinquante centimes), afin d'organiser des répétitions dans la Berlioz, les 3 et 4 janvier 2025 de 10h00 à 17h30 ; et dans le Pôle documentaire le 4 janvier 2025 de 10h00 à 13h00 dans la salle Berlioz.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20241223-lmc1H12485H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/12/2024 Date de Publication : 23/12/2024
